CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1884, le Conseil Municipal de GUITALENS-L'ALBAREDE a été convoqué à se réunir dans la salle de la Mairie, le 8 avril 2021 à 20 h 30.

- Facturation assainissement 2021
- Subventions aux associations 2021
- Vote des taux de la fiscalité directe locale 2021
- Emprunt CANMP
- Vote des budgets primitifs 2021
- Questions diverses

SEANCE DU 8 avril 2021

L'an deux mille vingt et un le huit avril à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur GARDELLE Raymond, Maire.

<u>Présents</u>: Raymond GARDELLE, Alain BENAZECH, BARTHES Christiane, Emmanuelle CALMELS, Corinne ALLUAUME, Charles CLERC, Roger DAVIOT, Pierre JOUGLA, Philippe LAROCHE, Pascal RENAUD, Vincent THOMAS, Magalie OUDIN.

Absents/Excusés: CAMPS Céline, Anaïs COUVEIGNES, Christopher ALQUIER

Secrétaire: Emmanuelle CALMELS

Facturation assainissement 2021

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la part fixe de la redevance assainissement est de 10 €, et le taux de 1.50 €/m3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de la redevance assainissement à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

- Part variable: 1.50 €/m3

- Part fixe: 10 €

Subventions aux associations 2021.

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour 2021 :

- Amicale des Sapeurs Pompiers St Paul Cap de Joux

300.00€

- Coopérative scolaire école publique (voyages 2020-2021)

750.00€

- Croix Rouge 100.00 €

20

- Ecole de Foot Pays d'Agout

€par enfant

- La Bande à VW

800.00€

Le Conseil vote aussi la participation de l'arbre de Noël des écoles :

- OCCE81 Coopérative scolaire des écoles publiques 20.00

€/enfant.

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales de 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide, d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 comme suit

- La Taxe sur le Foncier Non Bâti au taux de 79.49 %

- La Cotisation Foncière des Entreprises au taux de 23.58 %

Emprunt - CANM

ARTICLE 1^{er}: Vu la recette inscrite au budget primitif 2021, la commune de Guitalensl'Albarède contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes ;

ARTICLE 2 : Objet du financement : création d'une maison des associations et création d'un espace public

Montant: 150 000 €

Durée de l'amortissement : 15 ans

Taux: 0.99 % fixe Périodicité: annuelle Echéance: constante Frais de dossier: 300 €

<u>Déblocage</u>: A partir de la date d'édition du contrat, la collectivité peut débloquer par tranche le montant mis à sa disposition. <u>Au terme des 4 mois, l'intégralité de l'emprunt sera débloquée.</u>

ARTICLE 3 : La commune de Guitalens-l'Albarède s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de

besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4: La commune de Guitalens-l'Albarède s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Questions diverses:

- Avancée sur les travaux de goudronnage de la Place Eugène Azéma et façade du bâtiment communal (logements locatifs)
- Point sur la vaccination : centre de vaccination éphémère à Cuq (organisé par l'ARS et la CCLPA)
- Devis pour mise en place d'une sauvegarde des données en externe